

2026-060



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°060

Objet : DESIGNATION REPRESENTANTS AUPRES DU CNAS

**Convocation envoyée,
affichée le :** 24/03/2026

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Liste des délibérations

affichée le : 03/04/26 .

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Paulin NIBOULIES

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT

Absents : Néant

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le comité national d'action sociale a pour mission de mettre en œuvre une action sociale en faveur des agents de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Il propose des prestations et des aides destinées à améliorer leur pouvoir d'achat, notamment dans les domaines suivants :

- aides financières (secours, prêts, aides exceptionnelles) ;
- prestations liées à la famille et à la vie quotidienne ;
- participation aux loisirs, aux vacances et à la culture ;
- actions de solidarité et de soutien social.

Le CNAS constitue un outil de politique sociale pour les collectivités adhérentes. La commune de Sévérac d'Aveyron est représentée par 1 délégué élu et un délégué agent (qui est Madame Carnac).

Il est proposé de désigner Madame Vanessa TONNEAU comme délégué élu.

2026-060

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Vanessa TONNEAU et Sandrine CARNAC comme délégués auprès du CNAS.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

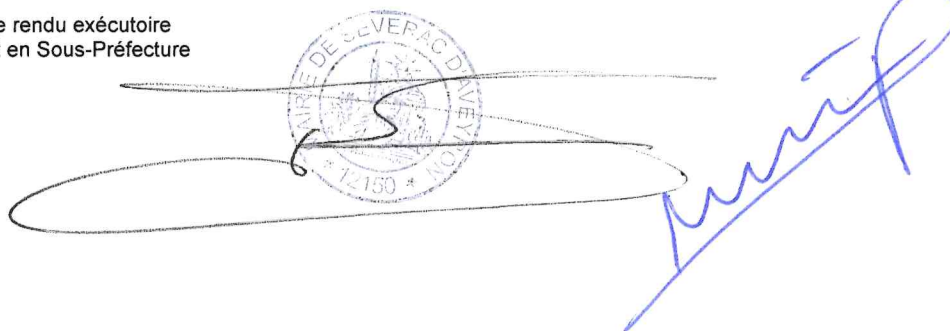
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Paulin NIBOULIES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Sévérac d'Aveyron. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SEVERAC D'AVEYRON' around the perimeter and the number '12150' at the bottom. A blue ink signature is written across the stamp, extending to the right. The signature appears to be 'Paulin Niboulies'.